

Envoi par courrier et courriel

Québec, le 18 août 2009

À l'attention de M. Stéphane Guérin

Direction de l'expertise de la faune, des forêts et du territoire de la Côte-Nord
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
818, boulevard Laure
Sept-Îles (Québec) G4R 1Y8

Objet : Projet d'aménagement hydroélectrique sur la rivière Sheldrake à
Rivière-au-Tonnerre

Monsieur,

La commission a reçu d'Axor, les trois rapports des *Inventaires complémentaires pour l'anguille d'Amérique de la rivière Sheldrake* qui présentent les comptes rendus des sorties n° 1 à 4 (documents déposés DA29, DA29.1, DA29.2 et DA29.3). Ces rapports indiquent que les inventaires ont été réalisés selon un protocole accepté par le MRNF. Dans son courriel de transmission, Axor précise que : « il a été conclu, à la satisfaction du MRNF, que l'Anguille est confinée au bief aval de la 1^{ère} chute. Le sujet est donc clos. »

Dans le cadre du processus d'évaluation environnementale du présent projet hydroélectrique :

1. Avez-vous d'autres commentaires à nous transmettre au sujet de la présence de l'anguille dans le bassin versant de la rivière Sheldrake ?
2. Pouvez-vous nous confirmer la conclusion formulée par Axor ?

La commission apprécierait grandement recevoir les réponses d'ici le 24 août prochain compte tenu de l'échéancier dont elle dispose pour ses travaux.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Marie-Josée Méthot
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission